

**Compte-rendu du Conseil de communauté  
Mercredi 4 mars 2009  
Mairie de Camaret sur Aygues**

**SOUS LA PRÉSIDENTENCE DE MONSIEUR MAX IVAN**

**PRÉSENTS :** Mme Marlène THIBAUD, Mme Marguerite-Marie DUNAN VALLON, Mme Brigitte MACHARD, Mme Marie-France ESTIVAL, Mme Odile BES, Mme Marie-José AUNAVE, M. Jean-François MENGUY, M. Laurent ARCUSET, M. Michel PAIALUNGA, M. Louis DRIEY, M. Claude RAOUX, M. Daniel PIROLLET, M. Jean-Marie BUSQUET, M. Philippe DESVEAUX, M. Vincent FAURE, M. Gilbert VATAIN, M. Jacques BUSCHIAZZO, M. Lionel BROZZONI, M. Gérard SANJULLIAN, M. Daniel GUILLON, M. Joseph SAURA, M. Alain BESUCCO, M. Henri COPIER, M. Jacquie MENU.

**POUVOIR À UN TITULAIRE :** Mme Véronique CHOMEL à Mme Marlène THIBAUD

**REPRÉSENTÉ PAR LEUR SUPPLÉANT :** Mme Liliane PELLET par M. Samba DIALLO ; M. Pascal CROZET par Mme Corinne ARNAUD

**ABSENTS :** NÉANT

Les membres du Conseil sont accueillis par Mme Marlène THIBAUD, Maire de Camaret sur Aygues, qui leur souhaite la bienvenue.

Le Président demande si les délégués ont des observations à formuler sur le compte-rendu de la séance du 3 février 2009. Pas d'observations.

Puis le Président, suivant l'ordre du tableau, propose la candidature de M. Daniel PIROLLET pour occuper les fonctions de secrétaire de séance. Proposition acceptée.

A 19 h, après l'appel des conseillers, le quorum étant atteint, le Président déclare la séance ouverte.

**DÉLIBÉRATION N° 9 : DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES**

Rapporteur : M. Max IVAN

*En préambule, le Président donne lecture des principales caractéristiques du budget 2009 :*

**RÉSULTATS DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2008**

- *un excédent de fonctionnement de 21 800 € dû essentiellement au report de l'excédent de l'exercice 2007*
- *un excédent d'investissement de 195 817 € qui correspond aux restes à réaliser (travaux et équipements prévus au budget 2008 pas encore mandatés)*

**PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES DU BUDGET 2009**

**1. La mise en place de la TPU**

- *un produit fiscal de taxe professionnelle estimé à 3 900 000 €*
- *une DGF bonifiée d'un montant de 1 177 274 €*
- *le reversement des attributions de compensation aux communes pour 4 427 114 €*

**2. La mise en place de deux nouveaux budgets**

- *Le budget annexe assainissement collectif*
- *Le budget annexe du lotissement artisanal de Violès*

**3. Un effort conséquent en matière d'investissement**

- *Des crédits à hauteur de 690 000 € au budget principal*
- *Des crédits à hauteur de 1 303 000 € au budget annexe assainissement pour les études et les premiers travaux*
- *Des crédits à hauteur de 700 000 € au budget annexe lotissement artisanal pour les travaux d'aménagement*

*Soit près de 2,7 millions d'€ qui vont être investis cette année tous budgets confondus*

#### **4. Le service des déchets en baisse**

- Un coût global du service **en diminution de 6 % par rapport à 2008**
- Un produit de la TEOM estimé à **1 477 000 € avec un taux à 10 %**
- Un service **équilibré en recettes et en dépenses**

#### **5. L'augmentation des charges de personnel**

- La **création de 4 emplois** prévus cette année (un adjoint administratif, deux rédacteurs, un contrôleur de travaux)
- La **pérennisation de l'emploi de DGS à temps complet**

#### **6. Etat de la dette**

- Un endettement encore très bas (**96 € par habitant**)
- Le recours à l'emprunt à hauteur de **1,6 millions d'euros** tous budgets confondus pour financer les programmes de travaux
- Des **marges de manœuvre importantes pour l'avenir** (la dette par habitant passera à environ 200 € par habitant en 2010, alors que la moyenne des EPCI de la même strate est de 363 € par habitant)

Le Conseil est amené à se prononcer, dans les deux mois qui précèdent le vote du budget, sur les orientations budgétaires de l'exercice en cours, sur la base du document de travail joint en annexe.

A cette occasion, les membres du Conseil doivent prendre connaissance et débattre des mesures qui sont envisagées pour évaluer les dépenses et les recettes de fonctionnement ; prendre connaissance et débattre des principaux investissements prévus et des moyens envisagés pour les financer ; prendre connaissance et débattre de l'état de la dette ; et enfin prendre connaissance et débattre des taux de la taxe professionnelle et de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

Le Conseil de communauté doit aussi débattre des prévisions de recettes et de dépenses des budgets annexes (assainissement collectif, assainissement non collectif, lotissement artisanal de Violes).

Ces grandes orientations ont été débattues et validées par les membres de la Commission des finances lors de sa réunion du 24 février 2009.

Il est précisé que cette délibération ne fait l'objet d'aucun vote du Conseil et qu'elle doit seulement se concrétiser par un débat sur les choix que l'établissement public de coopération intercommunale se propose de mettre en œuvre.

Le rapporteur entendu,

Le Conseil prend acte des orientations budgétaires 2009 qui déterminent les grandes lignes du budget principal et des budgets annexes de l'assainissement collectif de l'assainissement non collectif et du lotissement artisanal de Violes, qui seront votés par l'assemblée délibérante lors de sa prochaine réunion.

**M. ARCUSET fait part de ses « regrets » que certaines commissions, comme la commission du développement économique et la commission tourisme, ne soient pas assez réunies.**

**Il déplore également que le budget 2009 se concentre uniquement sur le service des déchets et la construction du nouveau siège, et que ni le développement économique, ni le tourisme ne disposent de crédits.**

**Le Président lui répond que le budget annexe du lotissement artisanal prévoit plus de 650 000 € pour la construction de ce lotissement, ce qui équivaut à l'ensemble des crédits d'investissement du budget principal.**

**M. DRIEY lui répond qu'il est prêt à réunir la commission du développement économique très vite et précise que s'il ne l'a pas fait avant, c'est tout simplement parce qu'il vaut mieux attendre que les travaux de la commission d'évaluation des transferts de charges (CLETC) avancent.**

**M. SAURA abonde dans son sens en rajoutant que les délégués sont déjà très impliqués lors des réunions des maires et de la CLETC.**

**Il rajoute que ce serait prématuré de travailler sur le développement économique aujourd'hui sans l'appui d'un bureau d'études, comme cela a été fait avec les déchets et le bureau d'études INDDIGO.**

**Il considère enfin que le développement économique ne saurait se concevoir sans avoir lancé en parallèle la procédure de SCOT.**

*M. BROZZONI déplore pour sa part que le taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) reste le même qu'en 2008, alors que l'augmentation votée l'année dernière ne devait être que momentanée.*

*Le Président lui répond ce qui est déjà mentionnée dans le document d'orientations budgétaires, à savoir que les prévisions de dépenses 2009 prennent en compte des factures émises en 2008, à hauteur de 150 000 €, soit l'équivalent d'un « point » de TEOM.*

*Il est donc vraisemblable qu'en 2010, la TEOM pourra baisser, à plus forte raison si les pistes étudiées avec le bureau d'études INDDIGO (instauration d'une seule tournée hebdomadaire de collecte des OM pendant la période hivernale, redevance spéciale, exploitation des déchetteries en régie) sont mises en place.*

*Mme THIBAUD rappelle que le passage en TPU permet à la communauté de communes d'être éligible à la DGF bonifiée, ce qui va lui permettre de mettre en œuvre les compétences récemment transférées. La TEOM, en revanche, doit permettre d'équilibrer les dépenses du service des déchets.*

*M. SAURA précise que le taux de TEOM a été approuvé par la commission des finances.*

*A propos du budget annexe de l'assainissement non collectif, M. SAURA remarque que des charges de personnel ont été prévues, au prorata du temps de travail de l'agent en charge de ce service.*

*Il souhaite qu'il en soit de même avec le budget annexe assainissement collectif en 2010.*

*Au sujet du budget annexe du lotissement artisanal, Mme AUNAVE fait remarquer que des modifications ont été apportées récemment qui ne figurent pas sur ce projet de budget.*

*Le DGS lui répond que ce document a été édité et distribué avant que les modifications aient été retranscrites.*

*M. ARCUSET demande si l'emploi de DGS va faire l'objet d'une « mise en concurrence ».*

*Le Président lui répond qu'il ne l'envisage pas car il souhaite que le DGS actuel occupe ces fonctions à temps complet au plus tôt.*

#### DÉLIBÉRATION N° 10 : CONTRAT DE MAINTENANCE DU LOGICIEL SAGA AVEC LA SOCIÉTÉ PROGISEM / APPROBATION

Rapporteur : M. Daniel GUILLON

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2009, la maintenance du logiciel SAGA de gestion de l'assainissement est assurée par la société PROGISEM, qui se substitue à la société SIRAP.

Le Conseil est donc appelé à approuver ce contrat de maintenance pour l'année 2009, joint en annexe.

Le rapporteur entendu, le Conseil délibère,

Approuve le contrat de maintenance pour l'année 2009.

Dit que le présent contrat est signé pour une durée de trois ans avec prise d'effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009,

Autorise le Président à le signer,

Précise que les crédits correspondants seront ouverts au budget 2009 à l'article 611 des dépenses de fonctionnement.

Le rapporteur demande de passer au vote

**Pour** : 28

Adoptée à l'unanimité

*A 20 h 45, l'ordre du jour étant épuisé, le Président déclare la séance close.*

#### QUESTIONS DIVERSES

Le Président informe les membres du conseil que la prochaine réunion de l'assemblée délibérante aura lieu **le 26 mars en Mairie d'Uchaux** et sera consacrée au vote des budgets primitifs 2009.